



4èmes Rencontres autour de la journée de l'avocat menacé

vendredi 20 janvier 2017

Maison des Avocats - 14 rue Marcel de Serres - Montpellier

9h00/12h00 **LES AVOCATS MENACES DANS LE MONDE**

Accueil M le Bâtonnier BERAL

1/ La Journée de l'avocat menacé 2017 : les avocats de Chine

Modérateur : Nicolas GALLON, avocat au barreau de Montpellier, membre du SAF

Le contexte de la création de la JOURNEE DE L'AVOCAT MENACE

Jean-Jacques GANDINI, avocat au Barreau de Montpellier, ancien Président du SAF, membre LDH

La situation des avocats soutenus en 2017

Juliette LENOIR avocat au Barreau de Montpellier, Présidente du SAF Montpellier

2/ Le soutien international des avocats

Modérateur : Michèle TISSEYRE, ancien Bâtonnier du Barreau de Montpellier, membre de l'IDH

Suivi des années précédentes les confrères en Turquie

Julie MOULIN, avocat au Barreau de Montpellier, membre SAF

Témoignage

Olivier BERTRAND, journaliste –arrêté en Turquie en novembre 2016

Exemples de soutien des avocats dans le monde par les réseaux d'avocats

Ghislaine de SEZE, avocat au Barreau de Bordeaux, membre d'ASF - DSF

14h00/17h00 **LES AVOCATS MENACES : les actions possibles**

1/ Les atteintes à la protection liée au statut professionnel de l'Avocat en France et en Europe

Modérateur : Amparo DOMINGO, avocate au barreau de Montpellier, Présidente de l'IDH Montpellier

Les perquisitions en cabinet d'avocat en France

Vincent NIORE, avocat au Barreau de Paris, membre du Conseil National des Barreaux, délégué du Bâtonnier de Paris à la contestation des perquisitions en cabinet

La tentation de la déréglementation de la profession d'avocat

Jean-Michel CASANOVA, ancien Bâtonnier de Montpellier, ancien membre du Conseil National des Barreaux (sous réserve)

2/ Protection des données numériques

Modérateur : Sophie MAZAS, avocate au barreau de Montpellier, Présidente de la LDH 34

Enjeux et perspectives

Romain STRABOL, membre LDH Montpellier

Cadre législatif et exigences déontologiques

Sylvain GAUCHE, avocat au Barreau de Clermont-Ferrand, membre du SAF

Syndicat des avocats de France 34 rue Saint Lazare Paris 9è

Organisme de formation n° 11 75 54132 75 *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat*

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères des décisions à caractère normatif n° 2005-001 à 2005-004 du Conseil National des Barreaux du 25 novembre 2011

Durée de la formation : 6 heures

Coût : gratuit

Pour valider deux heures de formation continue, il sera indispensable de signer la feuille d'émargement à l'accueil. L'attestation vous sera remise sur place.